

**Date:**

**Compagnie d'assurance :**

**Re:   Nom du conseiller :  
      Nom du client :  
      Numéro d'assurance :  
      Identification client :**

À qui de droit :

Je vous écris pour vous demander de bien vouloir ajouter la désignation « Conseillers canadiens certifiés » (CCC) de l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie au régime d'assurance mentionné ci-dessus.

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est une association nationale autoréglementée et non statutaire qui compte environ 7400 membres. Puisque la réglementation statutaire de la profession de conseiller varie au Canada, l'ACCP a créé et régit une norme élevée de professionnalisme en matière de counseling grâce à son Code de déontologie, ses Normes de pratique, ses Procédures relatives aux plaintes en matière de déontologie et à sa Formation continue.

Fondée en 1965, l'ACCP supervise un processus national de certification reconnu pour les conseillers professionnels; ce processus, qui existe depuis 1986, est sanctionné par la désignation CCC. Comme pour tous les organismes de réglementation, nos critères de certification ont évolué avec les années à mesure des avancées sociétales, juridiques, déontologiques et celles basées sur la pratique. Entre autres exigences, la certification de l'ACCP exige une préparation minimum au niveau de la maîtrise ainsi des preuves d'une pratique extensive supervisée sur le terrain.

Le champ de pratique des conseillers titulaires de la désignation CCC chevauche celui des psychologues, des travailleurs sociaux et celui d'autres professionnels de la santé mentale reconnus par les fournisseurs d'assurance. Les CCC ont une formation spécialisée en counseling clinique et sont des professionnels de la santé mentale hautement qualifiés qui offrent d'excellents services au bon rapport coût-efficacité. Dans un nombre croissant de provinces et dans les compagnies d'assurance du Manitoba, les conseillers et les psychothérapeutes titulaire de la désignation CCC sont maintenant inclus dans les régimes d'assurance sociaux. Vue la pénurie de services de santé mentale au Canada, et plus particulièrement au Manitoba, il serait bénéfique d'aider les clients à accéder à des services de santé mentale qui incluraient des conseillers et des psychothérapeutes reconnus professionnellement.

Vous trouverez ci-joint une infographie vous présentant l'état de la situation en matière de santé mentale au Manitoba et comment les conseillers et les psychothérapeutes peuvent aider. Je vous encourage à prendre connaissance de cette lettre et de l'infographie et de réexaminer les dispositions relatives aux professionnels offrant des services de santé mentale. Pour trouver un conseiller certifié auprès de l'ACCP, rendez-vous à <https://www.ccpa-accp.ca/fr/find-a-canadian-certified-counsellor/>

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement,